

# SYNOFF

# ACTU

MARS 2026

SYNERGIE  
OFFICIERS

LA LETTRE D'ACTUALITÉ  
DU SYNDICAT  
SYNERGIE-OFFICIERS

## RAPPORT SOCIAL UNIQUE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Le ministère de l'Intérieur a dévoilé le rapport social unique il y a quelques semaines. Plusieurs enseignements sont à tirer de ce document et ce, autour de huit points clé :



SYNERGIE  
OFFICIERS

MARS  
2026

• **Répartition des ETPT (équivalents temps plein travaillé) :** Le MI compte 292 944 ETPT dont plus de la moitié est affectée au sein de la police nationale (51.1 %) et plus d'un tiers au sein de la gendarmerie nationale (34.2 %). Les 0.8 % restants représentent la sécurité civile.

• **Féminisation en légère hausse :** le MI emploie 92 932 femmes, soit 31.9 % de l'effectif (+0.4 point par rapport à 2022). Les hommes représentent 68.1% de l'effectif global. Dans les rangs de la police nationale, la féminisation des personnels actifs s'élève à 23.7 %. Les femmes sont majoritaires dans la filière administrative (77 %) et dans les services de police technique et scientifique (63.2 %). Enfin, le taux de promotion global est de 39.3% avec 44.3 % pour les femmes et 33.3 % pour les hommes.

• **Les quadragénaires sont les plus nombreux :** Au sein du MI, l'âge moyen des agents en fonction sur un emploi permanent est de 40.5 ans pour un âge médian de 41.7 ans. L'âge moyen au sein de la police nationale est de 42.5 ans .

• **Des salaires en hausse portés par la LOPMI :** Les dépenses de personnel ont augmenté au sein de la police (+4.7 % de masse salariale par rapport à 2022), de la gendarmerie (+5.6 %). La police nationale a bénéficié de crédits supplémentaires pour la période 2023-2027 dont 465.5 M€ pour la seule année 2023. Au sein de la police, on constate que les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes diminuent lorsque le salaire augmente. Chez les personnels les moins bien rémunérés, les hommes gagnent en moyenne 25 % de plus que les femmes. Un chiffre qui tombe à 10 % en moyenne pour les personnels les mieux rémunérés.

• **Le concours, principale voie de recrutement :** En 2023, le nombre d'agents recrutés au MI s'élève à 24 163 (+4.1 % par rapport à 2022). 48 % des recrutés sont des militaires (hors gendarmes adjoints volontaires), 18.63 % des agents de la police nationales (actifs et PTS) et 33.37 % des agents administratifs, techniques et spécialisés. La principale voie d'accès aux emplois est le recrutement sur concours (42 %), devant le recrutement sans concours (28 %), la réintégration (10 %) et l'arrivée en détachement (9 %).

• **Le nombre de suicides en légère baisse :** Le nombre de suicides a légèrement décliné, passant de 75 en 2022 à 69 en 2023. Au sein de la police nationale, ce nombre s'élève à 35 contre 46 en 2022 et 35 en 2021. Les suicides recensés concernent majoritairement le CEA avec 29 suicides sur 35, soit 82.9 %.

• **Un focus sur la santé au travail :** 25 815 accidents au travail et blessures en service ont été recensés en 2023 au sein du MI, soit une hausse de 7.6 % par rapport à 2022. Le nombre d'accidents mortels a également augmenté, passant de 15 décès en 2021 et 2022 contre 23 en 2023.

• **Les sanctions prononcées à l'encontre des agents :** Hors policiers adjoints, ce sont 2 072 sanctions qui ont été prises à l'encontre d'agents de la police nationale (+11.4 % en 2022). La tendance est identique côté gendarmerie avec 3 064 sanctions en 2023 contre 2 991 en 2022.

# CRÉATION DE LA PLATEFORME « VISIOPLAINTÉ » DE LA POLICE NATIONALE

**Ce téléservice répond à l'objectif de favoriser la prise de plainte des victimes « hors les murs » d'un service d'enquête et d'en simplifier les démarches**

**L**a LOPMI du 25 janvier 2023 a autorisé le recours à la visioconférence pour le recueil de la plainte de la victime et ce, en vue d'une meilleure prise en charge. Commune à la DGPN, DGGN et à la Préfecture de Police, cette plate-forme s'inscrit dans le cadre de la dématérialisation du dépôt de plainte et vient compléter le dispositif déjà déployé de la « plainte en ligne » (PEL).

La « visioplainte » permet à la victime d'une infraction pénale ou à son représentant légal, de déposer plainte en étant entendue par un enquêteur par un moyen de télécommunication audiovisuel. Son champ d'application est très large puisqu'il couvre, à la différence de la PEL, tous types de faits constitutifs d'une infraction pénale, y compris les atteintes aux personnes, que l'auteur soit connu ou non connu. Ce téléservice répond à l'objectif de favoriser la prise de plainte des victimes « hors les murs » d'un service d'enquête et d'en simplifier les démarches, en apportant une nouvelle alternative aux personnes qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas se déplacer.

Compte tenu de sa compétence nationale, la plateforme de la police nationale est rattachée organiquement à la direction nationale de la police judiciaire (plus spécifiquement à la division de la simplification de la sous-direction de la stratégie et du pilotage), qui en supervise l'activité, et matériellement implantée à Angers (49).

Comme pour la PEL, il s'agit d'un dispositif facultatif, conformément au principe du guichet unique : toute personne est en droit de se rendre dans le service territorial de son choix pour y déposer plainte.

# LE CONGÉ SUPPLÉMENTAIRE DE NAISSANCE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, un congé supplémentaire de naissance a été créé par la loi de financement de la sécurité sociale.

## Qu'est-ce que le congé supplémentaire de naissance ?

Il s'agit d'un nouveau congé d'une durée maximale de deux mois, qui permettra à chaque parent, en alternance ou simultanément, de prendre jusqu'à deux mois de congé supplémentaire rémunéré à :

- 70 % du salaire net le premier mois,
- 60 % le second mois.

Ce congé pourra être pris sous la forme d'un mois, de deux mois ou de deux périodes d'un mois non consécutives.

## Le congé supplémentaire de naissance remplace-t-il les autres congés liés à la naissance d'un enfant ?

Le congé supplémentaire de naissance s'ajoute au congé de naissance de 3 jours, ainsi qu'aux congés de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant et d'adoption (25 à 32 jours calendaires selon que la naissance est unique ou multiple). Il ne remplace pas non plus le congé parental, dont les modalités restent inchangées.

## Quand le congé supplémentaire de naissance entre-t-il en vigueur ?

Des décrets d'application doivent préciser les conditions d'attribution et d'indemnisation du congé supplémentaire de naissance : il n'est pas possible de bénéficier de ce congé pour le moment. Mais il le sera dès le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

## Qui peut bénéficier du congé supplémentaire de naissance ?

Il sera accessible pour tout parent d'enfant né à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ou né prématurément mais dont la naissance était prévue à compter de cette date.



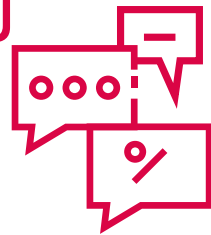
# DES NOUVELLES DE L'ENSP



Le jeudi 19 mars 2026, sur le site de l'École Nationale Supérieure de Police de Cannes-Écluse, se déroulait la cérémonie de remise des galons de stagiaire aux 432 officiers de la 31<sup>ème</sup> promotion. Après 6 mois en qualité d'élève officier, le galon « Alpha » était remplacé par le galon de stagiaire. Cet événement solennel constitue une étape clé dans leur parcours de formation. Félicitations à tous pour cette nouvelle étape !

# FLASH

↓ INFO



Le dialogue social se poursuit pour l'avancement au grade de commandant. Pour rappel, le stage obligatoire à l'accession au grade de commandant (avancement exceptionnel de 2026 et voie classique) et les capitaines qui figureront sur liste complémentaire pour l'avancement 2027, se déroulera aux dates suivantes :

## Session 1

- Du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2026, en présentiel sur le site de Cannes-Écluse
- Du 8 au 12 juin 2026, en distanciel

## Session 2

- Du 15 au 19 juin 2026, en présentiel sur le site de Cannes-Écluse
- Du 22 au 26 juin 2026, en distanciel

Il en est de même avec le MG1 2026 et le premier TG de fonctionnels. Chaque délégué demeure à votre disposition pour faire un point sur votre situation.

Enfin, la campagne d'avancement à l'échelon spécial de commandant divisionnaire, celle au grade de commandant divisionnaire et la campagne d'abondement des ES d'EF ont débuté.